




Formation équipier de seconde intervention ESI

Description de la formation : Cette formation est destinée aux équipiers de Première Intervention qui sont désignés pour intervenir dans l'attente des sapeurs-pompiers.

Référence formation : F3 / SIETOUREPI2FP

Objectif : Spécialiser le personnel formé à la première intervention à la connaissance approfondie de l'intervention dans l'attente des sapeurs-pompiers.

Public : Personnes amenées à intervenir avec des moyens adaptés de sécurité incendie

Accessibilité :    Formation ouverte à certaines formes de handicap/ contactez-nous pour plus d'informations.

Programme : Il s'agit d'un enseignement théorique et pratique comprenant :

PARTIE THEORIQUE :

- Rappel des connaissances de l'EPI
- Les consignes de sécurité
- Les mesures de prévention dans l'Etablissement
- Méthode d'application des consignes
- Mission du guide file et du serre file
- Evacuation
- Organisation et responsabilités

PARTIE PRATIQUE :

- Utilisation d'extincteurs : Eau Pulvérisée 6 et 9 litres – CO² 2 et 5 kg – Poudre 6 et 9 kg
- Utilisation du Robinet d'Incendie Armé
- Mise en œuvre des moyens incendie de l'Établissement
- Organisation de l'évacuation

Prérequis : Avoir déjà suivi une formation EPI est un plus.

Condition d'admission : Pièce d'identité.

Durée et organisation : 1 jour – 7 heures

Texte de référence : Article R 4227-28 du code du travail : « l'employeur prend les mesures nécessaires pour que tout commencement d'incendie puisse être rapidement et efficacement combattu dans l'intérêt du sauvetage des travailleurs » Article R 4227-29 : « Le premier secours contre l'incendie est assuré par des extincteurs en nombre suffisant et maintenus en bon état de fonctionnement. » Article R 4227-38 : « La consignes de sécurité indique (...) le devoir pour toute personne apercevant un début d'incendie, de donner l'alarme et de mettre en œuvre les moyens de premier secours (...) » Article R 4227-39 : « Le registre incendie (...) comporte les informations (...) et les dates des essais périodiques (évacuation et extincteurs) qui doivent être réalisés tous les six mois. »

Effectifs : 2 à 15 personnes

Moyens pédagogiques : utilisation de moyens audiovisuels appropriés aux sujets traités (PowerPoint, liste de risques, vidéos, projecteur, écran)
Extincteurs CO² et à eau pulvérisée, Bac à feu, extincteurs en coupe matériel pédagogique d'incendie.

Modalité d'évaluation : Test de validation des connaissances, exercices pratiques, évaluation par le formateur

Encadrement pédagogique : Formateur disposant de l'expérience et des compétences pour dispenser l'ensemble des modules de formation

Suite de parcours : Agent de sécurité amené à utiliser des moyens de seconde intervention

Calendrier : Nous contacter

Tarifs :

Prix groupe : 1000 € H.T.

Prix parcours : Nous contacter

Responsable : Pierre LEVY

Demande de renseignements et/ou se préinscrire : Nous contacter